



Commission des Compétitions

Procès-verbal n° 07 du 26 Septembre 2023 - Saison 2023/2024

Le présent PV électronique sera publié sur le site Internet du District

Président de séance : M Aurélien PRIEUR

Présents : Mrs Jean Paul ANDRE, Michel BECARD, Samuel GUINOT, Jean Philippe HASS, Gérard JARRY, Patrick VEBER

La commission tient à rappeler qu'elle est formée de bénévoles affiliés pour la majorité à des clubs. Pour des raisons d'équités, les membres affiliés à un club ne participent pas aux décisions de la commission lorsque leur club d'appartenance est visé par une décision.

L'ensemble des membres de la commission ont été sollicités par mail par le président.

Journée du 24 Septembre 2023

Championnat D2 Poule A

26545985 – ST AUBIN – SPORTING FOOTBALL CLUB

Match arrêté à la 85ème Minute, suite à l'abandon de terrain par l'équipe du SPORTING FOOTBALL CLUB.

La commission,

- Après avoir consulté la FMI du match
- Après avoir consulté le rapport de l'arbitre bénévole du match
- Après avoir consulté le rapport de Mr le Président du SPORTING FOOTBALL CLUB

Décide,

- **De Suspendre le résultat du match**
- **De transmettre les divers éléments du dossier à la Commission de Discipline du District Aube Football**
- **De demander à la commission de bien vouloir se prononcer sur le résultat du match**

Appel

Les décisions de la Commission Sportive peuvent être frappées d'appel devant la Commission d'appel compétente (District) dans un délai de 7 (SEPT) jours à compter du jour de leur publication sur le site Internet du District Aube de Football (<http://district-aube.fff.fr>) (RG. FFF. Article 182, 188 à 190 – Article 3.4.1 de l'annexe 2).

Prochaine réunion : Mardi 10 octobre 2023 ou sur convocation

Le Président de séance
M Aurélien PRIEUR

Le secrétaire Administratif
M Gérard JARRY